



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit mai, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes PLANCHAT, VANNEAUD, PEYTHIEU
MM. COUAIRON, GOBERT, LISSOT, FAUP-MANDRAT

Absents excusés : Mme BRACHET

Absents : M. TALON

Secrétaire de séance : M. COUAIRON

Le Compte rendu du Conseil Municipal, en date du 11 mai 2021, après lecture, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Le listing des adresses postales sera transmis aux Conseillers sur demande de Monsieur LISSOT.

Monsieur COUAIRON informe que certaines des activités prévues pour la manifestation festive des 13 et 14 juillet peuvent être modifiées.

I/ Installation en 2021 du restaurant-guinguette PALMA NOVA

Monsieur le Maire fait état de l'exécution de la situation depuis le dernier Conseil Municipal du 11 mai dernier, en rappelant le Rappel à la Loi signifié à l'exploitant par le procureur à cause des nuisances directes et indirectes liées à cette activité. Il tient évidemment à préciser que ce restaurant guinguette est un atout incontestable au développement économique et touristique de notre bassin de vie.

Il indique avoir rencontré le gérant pour lui faire part de sa décision évoquée et publiée dans les journaux locaux, soit une extension des horaires le week-end du vendredi au dimanche soir de 19h00 à 23h00.

Le gérant explique qu'il lui est impossible d'ouvrir, économiquement parlant, avec de tels horaires. L'emploi des saisonniers à plein temps ne se justifie plus et, ainsi, il se trouve face à une difficulté de recrutement, sachant qu'actuellement à cause des incertitudes d'ouverture, certains se sont déjà désengagés.

C'est après de longues discussions que l'exploitant a décidé de s'engager solennellement afin de remédier durablement aux griefs qui lui sont reprochés dans les différentes plaintes des riverains.

Par conséquent, Monsieur le Maire peut faire évoluer sa décision : les restrictions d'ouvertures sont levées, la guinguette ouvrira chaque jour jusqu'à 23h fin de service, et extinction totale à 24h.

Après un tour de table, la grande majorité du Conseil Municipal est en accord avec cette levée des restrictions et cette nouvelle décision. : C'est une solution diplomatique, une relation de confiance vient de s'installer. Le Conseil espère ne pas être déçu et restera vigilant. Il a bon espoir sur le respect de ces engagements et espère que l'entente avec le voisinage va s'améliorer.

Monsieur le Maire distribuera aux administrés un courrier afin de clarifier la situation.

Monsieur FAUP-MANDRAT demande que ce compte rendu de ce Conseil soit rapidement publié. Il insiste et demande que la facture justifiant le remplacement du filtre de la hotte aspirante soit remise lors de la signature de la convention entre la commune et le restaurant.

Questions diverses

La participation financière de chaque commune au SIRP étant importante, les délégués du SIRP cherchent une solution. C'est au cours de la réunion qui s'est déroulée la semaine dernière que Monsieur le Maire s'est engagé à reprendre la gestion du restaurant scolaire. Ainsi, les statuts du SIRP seront à modifier. Un appel à

candidature va être prochainement lancé pour le recrutement d'agent chargé de la restauration et de l'entretien des locaux au sein de bâtiment scolaire.

Monsieur GOBERT délégué à l'AIPS, informe que la participation financière communale relative à la boutique alimentaire a doublé et que le prix du repas à domicile augmente de 10 cts. Un appel d'offre va être lancé pour recruter un nouveau service de restaurant. Le Président actuel ne renouvelle pas sa candidature, le bureau devrait être renouvelé sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.